

Bienvenue

en service volontaire

Informations aux volontaires étrangers





wertvolljahr



Bienvenue en Allemagne !

Nous nous réjouissons que tu fasses ton service volontaire avec nous.

Nous voulons faciliter ton arrivée.

Tu trouveras ici de nombreuses informations importantes.

Sommaire

1.	Informations importantes sur le service volontaire (Freiwilligendienst)	3
2.	Documents importants	8
3.	Informations sur les cours de langues	11
4.	Sites internet et applications pour toi	12
5.	Tes interlocuteurs chez Caritas (Caritasverband)	14
6.	Glossaire	15



1. Informations importantes sur le service volontaire (Freiwilligendienst)

Le travail dans ta structure d'accueil

Au début, on te montre tout. Ton référent est là pour t'accompagner. Il t'explique les tâches que tu devras accomplir. Ces tâches ne doivent pas être trop difficile pour toi. Tu dois te sentir capable de les effectuer. Demande si tu n'es pas sûr.



Temps de travail

Tu travailles 39 heures par semaine. Si tu as plus de 27 ans (Ü27), tu peux faire un BFD à temps partiel. Ta structure d'accueil te communique tes horaires de travail exacts. Si tu n'es pas sûr, demande à ta structure d'accueil. C'est eux qui font le planning. Ils peuvent te renseigner.

Pause par jour de travail

À partir de 6 heures de travail: 30 minutes

À partir de 9 heures de travail: 45 minutes

Travail par roulement – Schichtdienst

Tu peux travailler par roulement.

Il est possible de travailler le samedi, le dimanche et les jours fériés. Si des heures supplémentaires sont effectuées, elles doivent être compensées exclusivement par du temps libre.

Intérêt légitime pour le temps partiel chez les moins de 27 ans (U27)

Si tu as moins de 27 ans (U27), tu ne peux faire ton BFD à temps partiel de plus de 20 heures/ semaine que si tu as ce que l'on appelle un „berechtigtes Interesse“ („intérêt légitime“, par exemple la garde d'un enfant/d'un parent, des problèmes de santé). Pour cela il te faut une preuve et des justificatifs.

Travail de nuit – Nachtarbeit

Le travail de nuit n'est en principe pas possible pour les volontaires.

Sur demande expresse du volontaire, un service de nuit peut être rendu possible pour découvrir un nouveau domaine d'activité.

Heures supplémentaires et heures en moins

S'il t'arrive de travailler plus ou moins, ce n'est pas grave. Note ces heures. Tu devras les compenser un autre jour.



wertvolljahr



Compensation particulière du temps de travail – Überstunden und Minusstunden

Heures supplémentaires, travail les weekend et jours fériés ne peuvent pas être rémunérés par des suppléments financiers. Les majorations de temps ne peuvent être compensés que par du temps libre. On parle ici de récupération d'heures de travail.

Examens médicaux / vaccinations

Parfois tu dois passer des examens médicaux ou te faire vacciner. Ton référent le sait. Tu obtiens un rendez-vous chez le médecin. Cet examen est alors obligatoire. Tu dois t'y rendre.

Congés

Tes jours de congés sont mentionnés dans ton contrat. Tu dois discuter avec ton établissement d'affectation pour savoir quand tu peux prendre des congés. Tu ne peux pas prendre de congés pendant un séminaire.

Il y a des jours de fermeture fixes dans certains établissements. Par exemple dans les jardins d'enfants ou les écoles. Ce sont donc tes congés.

Dans d'autres établissements, tu peux planifier toi-même tes jours de congé. Merci d'en parler à l'avance avec ta structure d'accueil.

Job d'appoint (Nebenjob)

Si tu viens de l'UE, tu peux avoir un job d'appoint. Merci d'en parler avec ta structure d'accueil. Il doit donner son accord.

Si tu ne viens pas de l'UE: renseigne-toi auprès du service des étrangers.



Secret professionnel – Schweigepflicht

Tu n'as pas le droit de publier sur internet (par ex. Facebook, Instagram, Snapchat, Youtube...) des photos/vidéos/textes de personnes de ta structure d'accueil. Au début, tu y signeras une déclaration de protection des données.

Lorsque tu parles de ton travail, tu ne dois pas citer de noms ni d'endroits.

If you tell something about your job, do not name names or places.



wertvolljahr



Déclaration de maladie / arrêt maladie – Krankmeldung



Le premier jour

Appelle ta structure d'accueil avant le début de ta journée de travail. Dis-leur que tu es malade.

A partir du 3ème jour

Va chez le médecin et dis que tu es malade. Il est important que tu tiennes ta structure d'accueil au courant de la durée et des jours où tu es en arrêt maladie.

Ta caisse d'assurance maladie nous envoie (en ligne) ta déclaration de maladie (certificat d'incapacité de travail, Arbeitsunfähigkeitsbescheinigung = AU).

Voici un exemple : tu es malade le mardi. Le troisième jour où tu es malade est le jeudi. Tu as besoin d'un certificat d'incapacité de travail à partir du jeudi.

Dans certaines structures d'accueil, tu dois avoir une déclaration de maladie (Krankmeldung) à partir du premier jour où tu es malade. Renseigne-toi auprès de ta structure d'accueil. Ils t'expliqueront la réglementation.

!! Malade au début du séminaire !!

Appelle le bureau administratif d'Augsburg le premier jour du séminaire. Numéro de téléphone : +821 31 56 306. Dis que tu es malade. Va chez le médecin. Tu as besoin d'un Krankmeldung dès le premier jour! Informe en même temps ta structure d'accueil de la durée probable de ton arrêt maladie !

Règlement

Chaque établissement a des règles différentes. Tu dois te conformer aux règles de ta structure d'accueil. Si tu n'es pas sûr de ce que tu dois faire, parles-en.



Problèmes et conflits

Tu es malheureux au travail ? Quelque chose te dérange ? Tu es désemparé ? Appelle ou écris-nous un email ! Nous verrons comment nous pouvons t'aider. Tu peux aussi parler de ton souci dans ta structure d'accueil.

Les coordonnées se trouvent à la fin du dossier.

Permis de séjour – Aufenthaltserlaubnis



Ton titre de séjours doit toujours être valable. Tu dois nous le faire parvenir. En cas de modification de la durée (prolongation / raccourcissement), prends rendez-vous suffisamment tôt avec le service des étrangers.



wertvolljahr



Participation au séminaire

Tu participes à des séminaires dans le cadre du service volontaire fédéral (BFD). Si tu as moins de 27 ans, tu as 25 jours de séminaire pour 12 mois de service. Si tu as plus de 27 ans, tu as un jour de séminaire par mois.

Il est obligatoire de participer aux séminaires. Tu ne peux pas prendre de vacances pendant cette période. Si tu es malade, tu dois consulter un médecin dès le premier jour. Informe le bureau administratif et ta structure d'accueil (voir ci-dessus : déclaration de maladie/Krankmeldung). La période de séminaire compte comme temps de travail. Les séminaires sont gratuits (l'hébergement, la nourriture et les boissons sont fournis). Ta structure d'accueil te rembourse tes frais de déplacements. Tu peux te rendre aux séminaires en transports en communs en deuxième classe (train, bus).

Assistance

Tu dois obtenir ton visa seul. Tu dois t'occuper de tout toi-même. Si besoin, demande de l'aide à tes amis ou à ta famille.



Logement pour un BFD

Peu de structures d'accueil ont des chambres dédiées à leurs volontaires. Si ta structure d'accueil ne te propose pas de chambre, tu dois en chercher une par toi-même.

Tu dois payer ton loyer toi-même, en contrepartie tu perçois l'indemnité forfaitaire d'hébergement (Unterkunftspauschale). Tu peux essayer d'obtenir une aide au logement. www.wohngeld.org

Enregistrement et désenregistrement dans ton lieu de résidence en Allemagne

Une fois arrivé en Allemagne, tu dois t'enregistrer auprès de la ville/commune. Tu as une semaine pour le faire auprès du „Einwohnermeldeamt“ (bureau des déclarations de domiciles). Tu dois t'y rendre avec ton passeport et ton contrat BFD. Dis que tu fais un BFD. Tu dois leur indiquer ton adresse allemande.

Si tu rentres dans ton pays après ton volontariat, tu dois te désenregistrer.

Redevance audiovisuelle – Rundfunkbeitrag

En Allemagne, chaque ménage doit payer un „Rundfunkbeitrag“. Cette contribution est destinée aux chaînes de radios et de télévisions publiques. La contribution doit être payée par chaque logement. Si tu vis seul, tu dois la payer. Si tu habites en colocation, il est probable que vous vous partagiez la contribution.



wertvolljahr



Assurance responsabilité civile – Haftpflichtversicherung

Si tu casses quelque chose par accident pendant que tu travailles, tu es assuré. Ton établissement d'affectation paye ton assurance.

Assurance responsabilité civile privée

Si tu casses quelque chose pendant ton temps libre, tu dois le payer. Cela peut coûter très cher. Souscris une assurance pour la période de volontariat, les frais seront ainsi couverts. Demande à une compagnie d'assurance de te proposer une responsabilité civile privée. Les assurances bon marché coûtent environ 50 à 60 € par an.



Permis de conduire

Si ton permis de conduire n'a pas été délivré au sein de l'UE, tu peux demander un permis de conduire international dans ton pays d'origine. Si tu n'es pas sûr de toi, renseigne-toi auprès de l'office de la circulation routière de ta ville.

Un permis de conduire d'un pays de l'UE est également valable en Allemagne. Pour les volontaires non européens, la situation est plus compliquée et dépend du pays d'origine du volontaire.

Carte de service volontaire – Freiwilligendienst-Ausweis

Tu recevras une carte de service volontaire. Après ton entrée en service, il faut compter jusqu'à trois semaines pour que la carte te soit envoyée. La carte te permet d'obtenir des billets de train et de bus à prix réduit. Tu peux aussi demander à la piscine, au cinéma ou ailleurs si tu peux obtenir des réductions avec ta carte de service volontaire.

Tu peux également consulter ce site internet pour savoir où tu peux obtenir des réductions:
www.fuerfreiwillige.de



Ton adresse

Indique-nous toujours l'adresse où tu habites, ton adresse e-mail et ton numéro de téléphone. C'est important, car tu reçois beaucoup de courrier.

Être joignable

Il est important que tu sois joignable par téléphone ou par email pendant ton service volontaire. Merci de nous donner ton numéro de téléphone allemand.

Déménagement



Lorsque tu as déménagé, tu dois le signaler au bureau des déclarations de domicile de ta ville/commune. Ecris-nous aussi ta nouvelle adresse.



2. Documents importants

Tu dois nous (Caritas) transmettre ces documents.

Copie du permis de séjours (Aufenthaltserlaubnis)

Qu'est-ce que c'est ? Un document attestant que tu as le droit d'être en Allemagne.

Où ça ? Service des étrangers / ambassade dans ton pays d'origine
<https://www.auslaenderaemter.de>

Tu as besoin de -

Quand ? Avant ton entrée en service

Prolongement du titre de séjours ! (Aufenthaltstitel)!

Qu'est-ce que c'est ? Tu as besoin d'un permis de séjours valable tout au long de ton FSJ ou BFD.

Où ça ? Service des étrangers en Allemagne
(dans le bureau compétent pour ton domicile)
www.auslaenderaemter.de

Tu as besoin de une copie du contrat (signé avec : „unter Vorbehalt der Genehmigung des Visums“ / „sous réserve d'approbation du visa“)

Quand ? Aussi tôt que possible, au plus tard 1 à 2 mois à l'avance.

Important ! Nous avons besoin d'une photocopie de ton nouveau titre de séjours. Ce n'est qu'alors que tu pourras poursuivre ton volontariat.



wertvolljahr



Certificat d'adhésion à une caisse d'assurance maladie – Mitgliedbescheinigung Krankenkasse

Qu'est-ce que c'est ?	Le nom de ta caisse d'assurance maladie se trouve sur un document. C'est la preuve que tu es assuré.
Où ça ?	Une caisse d'assurance maladie en Allemagne www.krankenkassen.de/gesetzliche-krankenkassen
Tu as besoin de	une copie de ton VISA une copie de ton contrat ton passeport
Quand ?	Aussitôt que tu t'es enregistré au bureau des déclarations de domiciles (Einwohnermeldeamt).

Social security number – Sozialversicherungsnummer

Qu'est-ce que c'est ?	Ta caisse d'assurance maladie te donne ton numéro. Ce numéro figure sur ta carte de sécurité sociale.
Où ça ?	Ta caisse d'assurance maladie www.krankenkassen.de/gesetzliche-krankenkassen
Tu as besoin de	une copie de ton VISA une copie de ton contrat ton passeport
Quand ?	Fais une demande d'affiliation auprès d'une caisse d'assurance maladie, qui demandera ensuite un numéro de sécurité sociale pour toi.



wertvolljahr



Numéro d'identification fiscale – Steueridentifikationsnummer

Qu'est-ce que c'est ?	Ton centre des impôts te donnera ce numéro.
Où ça ?	Centre des impôts
Tu as besoin de	une copie de ton VISA une copie de ton contrat ton passeport ton adresse en Allemagne
Quand ?	Dès que tu t'es inscrit au bureau des déclarations de domiciles, tu reçois ton numéro d'identification fiscale. Cela peut éventuellement prendre quelques semaines. Le numéro d'identification fiscale t'est envoyé par l'Office central fédéral des impôts (Bundeszentralamt für Steuern).

Compte bancaire allemand (Bankkonto)

Qu'est-ce que c'est ?	Tu dois avoir un compte dans une banque allemande. Ton argent sera versé sur ce compte. Avant d'ouvrir un compte, tu dois t'enregistrer en mairie.
Où ça ?	Dans une banque allemande
Tu as besoin de	ton passeport
Quand ?	Lorsque tu obtiens ton VISA

Ce document est à remettre à ta structure d'accueil (Einsatzstelle):

Certificat de bonne conduite étendu

Qu'est-ce que c'est ?	Un document avec une liste de tes éventuels délits.
Où ça ?	À la sous-préfecture (Landratsamt) sur place
Tu as besoin de	Ton passeport Le formulaire de demande (Antragsformular) de ta structure d'accueil
Quand ?	Lorsque tu commences ton BFD.



3. Informations sur les cours de langues

Qui peut bénéficier d'un cours de langue ?

- les volontaires venant de l'étranger qui souhaitent améliorer leurs connaissances en allemand.
- L'association Caritas d'Augsbourg doit approuver au préalable le cours de langue.

Organisation

Tu dois t'occuper toi-même de l'organisation (où, quand, comment, auprès de quel prestataire) Ta structure d'accueil peut t'aider pour cela. Nous te recommandons par exemple l'université populaire (Volkshochschule). Il y en a une dans chaque grande ville :

www.vhs-bayern.de

www.onlinevhs.bayern.de

Une fois que tu as trouvé un cours de langue, nous avons besoin de ces informations

- Nom de l'école de langues
- Nombre d'heures
- Période de déroulement des cours
- Frais

Merci d'envoyer ces informations à : freiwilligendienst@caritas-augsburg.de.

Tu peux aussi nous appeler. Tél. : 0821 3156-306.

Nous vérifierons alors tous les éléments et te ferons savoir si nous pouvons subventionner le cours de langue.

Fais attention à cela

- Il doit s'agir d'une école de langues sérieuse ou d'une université populaire.

Remboursement des frais

Pour cela, nous avons besoin de la facture. Lorsque tu as terminé ton cours de langue, envoie-nous la facture. Tu recevras alors l'argent.

Attestation de participation

Nous avons également besoin d'une preuve que tu as participé au cours de langue. La preuve (certificat, attestation de participation, etc.) doit mentionner le nombre d'heures du cours de langue. Merci de nous envoyer directement le justificatif. Après cela seulement, nous pourrons prendre en charge les frais.

Cours de langue en tant que jours de formation

Après nous avoir consulté, une partie du cours de langue pourra être reconnu comme jours de formation. Les jours de formation sont considérés comme du temps de travail. Cela signifie que ta structure d'accueil te libérera pour ces jours de formation. Merci de leur en parler. Tu as des problèmes ? N'hésite pas à nous contacter.



wertvolljahr



4. Sites internet et applications pour toi

Informations générales

www.make-it-in-germany.com

„Make it in Germany“ = site du gouvernement fédéral allemand

Tu trouveras ici des informations sur :

- la procédure d'entrée et de visa
- la recherche d'emploi
- la vie quotidienne en Allemagne
- les possibilités de formation ou d'études

Tu peux aussi te faire conseiller individuellement - par e-mail, téléphone ou chat.

Pour les personnes venant de l'étranger - Bundesagentur für Arbeit (arbeitsagentur.de)

Tu trouveras ici des informations sur :

- les cours d'intégration et les cours d'allemand
- les emplois et stages après le service volontaire
- la reconnaissance des diplômes de fin d'études ou des diplômes professionnels

Aide en cas d'interrogations ou de problèmes

www.jugendmigrationsdienste.de

Les services de migration pour la jeunesse sont des centres de conseil pour les jeunes jusqu'à 27 ans. Tu peux trouver ici quel est le service de conseil (Jugendmigrations-Beratungsstelle) en matière de migration des jeunes le plus proche de chez toi. Tu y trouveras de l'aide en cas de questions ou de problèmes concernant le visa, les cours de langue, les loisirs et les offres pour les personnes venant de l'étranger, etc...

Améliorer son allemand

Goethe-Institut (Deutsch für dich)

Ici, on peut apprendre l'allemand gratuitement. On peut aussi s'exercer avec d'autres personnes de l'étranger et faire ainsi de nouvelles rencontres.

Vhs-Lernportal – Willkommen im vhs-Lernportal

Sur ce site, on peut s'améliorer et s'entraîner en allemand, tout cela gratuitement.



wertvolljahr



L'allemand dans le domaine du soin - www.ein-tag-deutsch.de

- Application d'apprentissage gratuite
- Jeu éducatif
- Dictionnaire
- Améliorer la langue utilisée pour les soins

Reconnaitances des tes certificats/documents

Professionnels – www.anererkennung-in-deutschland.de

Tu trouveras ici des informations sur la manière dont tu peux faire reconnaître ta qualification professionnelle étrangère en Allemagne. Le site est géré par le gouvernement fédéral. On peut aussi lire ces informations en différentes langues et en langage simple.

On trouve ici des informations sur la manière dont on peut faire reconnaître son diplôme de l'étranger en Allemagne. Sur le site, il est également possible de déposer directement une demande de reconnaissance de certificats.

Arriver en Allemagne

Arriver – Vivre en Allemagne – www.ankommenapp.de

- Apprendre l'allemand : avec cette application, on peut améliorer ses connaissances en allemand grâce à des exercices.
- Questions sur l'asile : on répond ici à toutes les questions sur la procédure d'asile pour les personnes ayant fui leur pays.
- Typiquement allemand : on répond aux questions sur les thèmes suivants : faire ses courses, manger, boire, la santé, la mobilité, le logement, les loisirs en Allemagne, etc...

Attention: nous ne sommes pas responsables du contenu de ces sites. Nous ne sommes pas à l'origine de ces contenus. Les contenus peuvent par ailleurs être modifiés.



wertvolljahr



5. Tes interlocuteurs chez Caritas (Caritasverband)

Caritasverband f. d. Diözese Augsburg

Auf dem Kreuz 41
86152 Augsburg

Petra Hiermeier, Tel: 0821 3156-344

Doris Ruppert, Tel: 0821 3156-303

Steffi Siepmann, Tel: 0821 3156-306

Steffi Threadgold, Tel: 0821 3156-417

Adresse e-mail: freiwilligendienste@caritas-augsburg.de

Caritasverband für die Diözese Eichstätt

Residenzplatz 14
85072 Eichstätt

Jakob Streller, Tel. 08421/50-975

Sarah Strasser, Tel. 08421/50-944

Adresse e-mail: freiwilligendienste@caritas-eichstaett.de



6. Glossaire

Aufenthaltsgesetz - La loi sur le séjour des étrangers

La loi sur le séjour des étrangers indique ce que tu dois faire pour avoir le droit de vivre et de travailler en Allemagne.

Ausländerbehörde – service des étrangers

Il s'agit d'un office.

C'est auprès de cet office que tu peux demander une autorisation de travail (Beschäftigungserlaubnis).

Il existe dans de nombreuses villes d'Allemagne.

BFD – service volontaire fédéral

est l'abréviation de „Bundesfreiwilligendienst“

Deutsche Botschaft – Ambassade d'Allemagne

Il s'agit d'un office.

C'est à cet office que tu peux demander ton visa.

Cet office se trouve dans ton pays d'origine.

Deutsches Konsulat - Consulat allemand

Il s'agit d'un office.

C'est à cet office que tu peux demander ton visa.

Cet office se trouve dans ton pays d'origine.

Drittstaatenangehörige - Ressortissants d'Etats tiers

C'est ainsi que l'on appelle en Allemagne les personnes qui ne sont PAS des citoyens de l'Union européenne.

Einsatzstelle – structure d'accueil

Il s'agit de l'organisme dans laquelle tu effectue ton service volontaire.

Cela peut être par exemple :

- un hôpital
- une résidence de soins
- un musée
- une école
- une fondation politique
- un club de sport



wertvolljahr



Grundsicherung – budget minimum / de base

C'est une certaine somme d'argent.
Tu dois avoir cette somme d'argent chaque mois.
La sécurité de base se compose de :

1. ton argent pour la nourriture et les vêtements
2. ton argent pour le loyer

Krankmeldung – déclaration de maladie

C'est la fiche qui indique que tu es malade.
Cela s'appelle aussi un certificat d'incapacité de travail (Arbeitsunfähigkeitsbescheinigung - AU).

Motivationsschreiben mit Angaben zu beruflichen Perspektiven nach dem Freiwilligendienst - Lettre de motivation avec des renseignements sur les perspectives professionnelles après le service volontaire

C'est un texte.
Tu écris ce texte toi-même.
Tu y précises :

1. Pourquoi tu souhaites faire un service volontaire en Allemagne.
2. Ce que tu veux faire après ton service volontaire.

Paragraf 55, Absatz 2 des Aufenthaltsgesetz - Article 55, alinéa 2 de la loi sur le séjour des étrangers

Il s'agit d'une partie spécifique de la loi sur le séjour des étrangers.
L'abréviation de cette section est la suivante : § 55 Abs. 2

Stufe A1 - Niveau A1

Lorsque tu apprends une langue étrangère, le niveau A1 signifie que :

- tu es un débutant dans la langue,
- tu peux après comprendre et t'exprimer avec des phrases très simples.

Träger – organisme responsable

C'est l'organisation qui s'occupe des volontaires et des structures d'accueil.
Il réponds aux questions et aide à résoudre les problèmes liés au service volontaire et a ta candidature. Il existe de nombreux „Träger“ en Allemagne.

Vereinbarung über den Freiwilligendienst – Convention de volontariat

„Vereinbarung“ est l'abréviation. Il s'agit de ton contrat de service volontaire.



wertvolljahr



Impressum

Herausgeber

Caritasverband für die Diözese Eichstätt e.V.

1. Auflage, August 2023

Autoren

Sarah Strasser, Caritasverband für die Diözese Eichstätt e.V.

Doris Ruppert, Caritasverband für die Diözese Augsburg e.V.

Gestaltung

Dr. Andrea Schödl, Stabsstelle Öffentlichkeitsarbeit

Trotz sorgfältigen Lektorats schleichen sich manchmal Fehler ein.

Wir sind Ihnen dankbar für Anregungen und Hinweise.

Caritasverband für die Diözese Eichstätt e. V.

Residenzplatz 14 · 85072 Eichstätt

Tel: 08421 50-901

Fax: 08421 50-909

zentrale@caritas-eichstaett.de

<http://www.caritas-eichstaett.de>

Alle Rechte vorbehalten. Die Verwendung der Texte und Bilder, auch auszugsweise, ist ohne schriftliche Zustimmung des Caritasverbandes für die Diözese Eichstätt e. V. urheberrechtswidrig und strafbar. Das gilt insbesondere für die Vervielfältigung, Übersetzung oder die Verwendung in elektronischen Systemen. Der Caritasverband für die Diözese Eichstätt e. V. übernimmt keine Haftung für Folgen, die auf unvollständige oder fehlerhafte Angaben in dieser Broschüre zurückzuführen sind.